

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 54 (1925)

**Heft:** 8

**Artikel:** Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus

**Autor:** Ogez, L.-M.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1041036>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Il ne s'est pas laissé arrêter par de vaines inquiétudes ; il a livré son œuvre sans crainte et sans orgueil. Les soins que l'on prend et les peines que l'on se donne ne forcent jamais l'admiration de personne ! Ce qu'il demande, ce n'est pas qu'on le loue, mais qu'il se rende utile. Il y a réussi.

Le livre de M. Wicht, qui semble n'être qu'un recueil de rédactions intelligemment composé, adroitement mis au point, est une œuvre aimable et soignée, qui rendra de grands services à l'enseignement primaire de notre canton. C'est de plus une belle leçon d'énergie et de persévérance et un bel exemple de probité professionnelle !

E. Coquoz.

---

## Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus

---

### UNE PLUIE DE ROSES

---

Le dimanche 29 avril 1923, l'Eglise, par l'organe de son Chef vénéré, se plut à décerner à une humble Carmélite, morte dans sa vingt-quatrième année — le 30 septembre 1897 — le titre glorieux de Bienheureuse. Le 17 mai, elle sera solennellement canonisée. Après une vie religieuse d'un peu plus de neuf ans, cette modeste jeune fille a mérité l'auréole des privilégiés dont les statues ou les images ornent nos autels.

Sa « cause », dès qu'elle fut introduite à Rome, y fit de rapides progrès. En règle générale, quand le dossier des pièces canoniquement requises a été constitué par un évêque postulateur et dûment confié aux soins de la Sacrée Congrégation des Rites, on laisse s'écouler une dizaine d'années avant d'ouvrir le procès sollicité. Or, les prodiges accomplis à l'invocation du nom de Thérèse de l'Enfant-Jésus étaient si nombreux et si éclatants, la confiance des fidèles en son intercession devenait si universelle que N. S. Père le pape Pie X décréta une exception en sa faveur et permit, bien avant la fin du temps prescrit, de briser les sceaux renfermant les documents réunis par l'autorité diocésaine de Lisieux.

Vingt-six ans à peine se sont écoulés depuis sa mort et voici que déjà la gloire des Béatifiés orne son beau front virginal ! Et quelle gloire ! Que de malades elle a guéris, que de situations pénibles elle a fait cesser, que de larmes elle a séchées, que de joies elle a suscitées, que de cœurs elle a consolés, que de familles désunies elle a réconciliées, que de moribonds elle a secourus à l'instant suprême ! On ne compte plus ses multiples et incessants bienfaits.

Au Carmel du Calvados — où s'est écoulée sa paisible mais crucifiante vie religieuse — on a recueilli en trois gros volumes une faible partie seulement des lettres enthousiastes de combattants

de la Grande Guerre qui reconnaissent lui devoir leur préservation vraisemblablement miraculeuse au milieu des plus sanglantes mêlées.

Aussi, on ne peut avoir lu ces récits émouvants sans se réjouir de voir honorée par l'Eglise cette âme si belle, si pure, si française.

Le bien qu'elle a accompli, pendant sa vie, en faveur de tant de malheureux, grâce à sa générosité au service de Dieu, le bien que, par sa puissance d'intercession, elle ne cesse d'accomplir depuis son entrée au Ciel, ces grâces sans nombre qu'elle obtient chaque jour, depuis lors, en tous lieux de l'univers, tout cela est si surprenant, si émotionnant qu'aucun croyant ne peut rester insensible à la glorification de cette noble enfant de France, de cette héroïque Vierge du Carmel.

Il ne nous appartient pas de pénétrer les secrets de Dieu, mais nous pouvons sans témérité, ce semble, nous demander le pourquoi d'une libéralité divine aussi extraordinaire en faveur de cette petite âme.

A notre époque de matérialisme à outrance, n'était-il pas opportun d'exalter l'influence sociale — cachée mais réelle — de la vertu, de l'abnégation, de la piété ? Les hommes ne croient plus qu'à ce qu'ils voient ; eh bien, n'est-ce pas du vécu, du sensible, de l'évident que ce chant de reconnaissance qui remplit en ce moment l'univers catholique tout entier véritablement inondé d'une « pluie de roses » ?

A notre époque de mépris pour les cloîtres, de dédain pour la vie religieuse, de méconnaissance des éminents services que rendent à la société les Ordres purement contemplatifs, Dieu n'a-t-Il pas voulu glorifier, au delà de toute expression, les neuf ans d'immolation d'une pauvre Carmélite ?

Assurément, rien de plus efficace, pour hâter le relèvement du monde, que des faits comme ceux-là. La libéralité du Ciel n'est-elle pas un indice des plus consolants de l'approche de jours meilleurs pour la pauvre humanité accablée sous le poids de tant de maux depuis qu'elle a voulu s'affranchir de la Loi divine ?

On peut affirmer sans crainte que l'étoile bienfaisante dont l'éclat brille en ce moment au firmament de l'Eglise est l'une des douces « compensations » qui nous sont accordées par la Providence pour traverser la triste époque contemporaine.

Quoi qu'il en soit des intentions de l'auteur de ces merveilles, réjouissons-nous pleinement : la parole pontificale décernant le titre depuis longtemps désiré par les innombrables « protégés » de « Soeur Thérèse » a retenti ; son écho a provoqué une vive allégresse dans une multitude de coeurs humains. Que dis-je ? Cette voix, guidée par l'inaffabilité, a pénétré jusque dans les sphères célestes : selon la promesse du Christ, la Trinité Sainte a ratifié la décision irréfragable du Souverain Pontife.

Le ciel et la terre sont dans la joie, la pure joie de la sincère gratitude. Parmi ceux qui auront eu lieu de se réjouir tout particulièrement de cette béatification, il faut compter les Missionnaires dispersés à travers les contrées païennes, dans les régions lointaines, car, en même temps que la Bienheureuse Thérèse de l'Enfant-Jésus est admise au nombre des héroïnes glorifiées par l'Eglise, celle-ci la choisit pour protectrice officielle des œuvres de Missions, surtout de celles qui ont été créées récemment par le Saint-Siège.

Ici encore, il y a dans cette déclaration de l'autorité suprême un privilège tout à fait unique dans les annales ecclésiastiques.

En effet, pour qu'un protecteur céleste soit spécialement désigné par Notre Saint-Père le Pape en faveur d'une œuvre, d'une institution, d'un genre d'apostolat, il faut qu'il soit au moins déjà canonisé. Or, la glorieuse béatifiée du 29 avril 1923 n'a pas attendu les honneurs définitifs de la canonisation pour être placée à la tête d'un groupe important d'organisations catholiques ; solennellement, elle a été reconnue par Rome comme devant se charger, du haut du Ciel, d'intérêts spirituels et matériels que le Vicaire de Jésus-Christ a tout particulièrement à cœur depuis quelques années. De la sorte, le zèle apostolique qui l'anima si noblement au sein des solitudes du cloître aura l'occasion de s'exercer au service des prédicateurs de l'Evangile dans les pays de Missions. « Je passerai mon Ciel à faire du bien sur la terre ». — « Après ma mort, je ferai tomber une pluie de roses ». — « Je ne me reposerai qu'à la fin des temps ». Que cette aimable promesse se réalise pour chacun de nous, ô pieuse, ô douce, ô sainte enfant du Carmel !

Que vos ardentes supplications hâtent le joyeux retour de la paix dans les cœurs encore trop divisés !

Vous avez audacieusement déclaré que le Tout-puissant ferait certainement votre volonté au Ciel, parce que vous aviez toujours accompli toute la sienne sur la terre ; daignez donc Lui demander pour nous la bonne simplicité des mœurs chrétiennes d'autrefois, la confiance sans bornes en la Providence universelle, quelque chose du charmant abandon qui caractérisa vos rapports avec le Maître et aussi, nous vous en prions, votre vivifiant esprit de renoncement. Educateurs, nous sommes aussi des missionnaires ; que cette pluie de roses qui sont les grâces que vous obtenez de votre divin Maître ouvre les cœurs de nos enfants et rende féconde, non notre parole, mais celle de Jésus, dont nous sommes les humbles interprètes.

Quoique marchant sur vos traces lumineuses, nous resterons toujours bien loin de votre grande générosité au service de Dieu, car nous ne réaliserons jamais les abîmes insondables de l'amour qui vous embrasait et vous arrachait cet aveu admirable : « La souffrance m'est devenue si douce que je ne sais plus souffrir », non, nous n'atteindrons jamais de telles hauteurs, mais, du moins, que votre Ciel se continue à nous consoler dans nos peines, à nous

aider dans l'accomplissement de nos tâches, à nous conduire, d'étapes en étapes, jusqu'au seuil de l'éternité où nous contemplerons à jamais Celui dont la divine Enfance et la Face douloureuse ont fait sur la terre et feront éternellement au Ciel le charme indicible et la gloire incomparable de vos ineffables adorations !

Bienheureuse Thérèse de l'Enfant-Jésus et de la Sainte-Face,  
priez pour nous !

ABBÉ L.-M. OGEZ.

---

## Notre nouvelle carte de géographie

---

En complément de l'excellent article publié dans le numéro de mai sur notre carte de géographie du canton, nous reproduisons l'article que M. Biermann, le distingué professeur de géographie de Lausanne, a publié dans la *Gazette de Lausanne* du 16 février dernier.

La nouvelle *carte murale du canton de Fribourg* vient de paraître, par les soins de l'Institut géographique Kümmerly et Frey, à Berne. Le canton de Vaud possède déjà depuis longtemps la sienne, sortie de la même maison, et qu'on retrouve dans toutes nos écoles et dans beaucoup de bureaux et d'administrations. La carte fribourgeoise ne nous intéresse pas moins. A cause des enclaves d'Estavayer et de Vuissens, elle s'avance assez loin vers l'ouest, pour qu'il ait paru utile d'y représenter en entier le lac de Neuchâtel ; elle s'étend assez loin vers le sud, à Montbovon et aux Allières, pour comprendre également le Haut-Lac Léman ; de telle sorte qu'à peu près toute la moitié orientale de notre canton est englobée dans le cadre de la nouvelle carte. Celle-ci est, en outre, à une échelle plus grande que la nôtre, à 1 : 50,000, au lieu de 1 : 100,000, et les détails en apparaissent mieux.

D'ailleurs, tout l'ouest du canton de Fribourg a fait partie autrefois avec nous du Pays de Vaud, et si la religion et l'appartenance politique nous distinguent aujourd'hui, il n'y a pas de différence dans la nature du pays. La frontière entre Vaud et Fribourg ne s'appuie nulle part sur une ligne de contrastes naturels, dans les enclaves de l'un et l'autre canton, elle franchit à maintes reprises la Broye et sa vallée, s'approche et s'éloigne alternativement du lac de Neuchâtel, s'avance et recule, formant des îles et presqu'îles d'un territoire dans l'autre.

Le pays est le même ; de part et d'autre de la limite cantonale, les molles ondulations du Plateau s'allongent du sud-ouest au nord-est parallèlement à la dépression du pied du Jura, occupée ici par le lac de Neuchâtel ; on rencontre successivement dans cette direction la Broye avec le lac de Morat, la haute Arbogne et le Chandon, la Sonnaz et la Sarine, dont les élèves de l'Institut géographique de l'Université de Fribourg ont signalé les déviations du cours par des captures, la Taverna et la Singine supérieure et moyenne. Mais, grâce au procédé de représentation du relief, qui caractérise la manière de la maison Kümmerly et Frey, on distingue encore une autre direction, transversale à la précédente, et que suivent, sur un tronçon plus ou moins long de leur cours, l'Arbogne et la Gérine, le Gotteron et la Singine, et plus loin l'Aar, entre la ville de Berne et le confluent de la Sarine.

Tel est le plateau. Le sud du canton est le haut pays, l'Ogoz (Vuisternens en-Ogoz, Pont-en-Ogoz), une région montagneuse groupée autour du bassin de Bulle, où convergent toutes les eaux d'alentour. La Sarine, qui le traverse du